FORMASUITE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Maîtriser la gestion de la copropriété : rôles, règles et outils

Le 22/11/2026

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les enjeux de la loi ALUR et son impact sur la gestion de la copropriété
- Maîtriser les rôles et les obligations du syndic de copropriété
- Savoir gérer la comptabilité et la communication en copropriété
- Comprendre les règles de gestion et d'entretien des parties communes et privatives
- Interpréter et appliquer le règlement de copropriété
- Connaître les différentes lois encadrant la copropriété et les règles de majorité en assemblée générale
- Savoir gérer les litiges en copropriété et connaître les recours amiables et judiciaires

Ce programme permet de couvrir l'ensemble des aspects liés à la gestion de la copropriété et offre une formation complète aux professionnels et aux particuliers souhaitant se former à la gestion de leur copropriété.

CONTENU

AVANT LA FORMATION

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes

JOUR 1 : Le syndic et la gestion de la copropriété depuis la loi ALUR

Matin

- Introduction à la loi ALUR et ses impacts sur la gestion de la copropriété
  - Historique de la loi ALUR et contexte
  - Les principales mesures de la loi ALUR en matière de copropriété (création du carnet d'entretien, obligation de diagnostic technique global, etc.)
- Rôles et responsabilités du syndic de copropriété
  - Les missions du syndic (administration, gestion, représentation, etc.)
  - Les compétences requises pour exercer le métier de syndic
  - Les obligations légales du syndic

Après-midi

- Gestion financière de la copropriété : budget prévisionnel, appel de fonds, comptes annuels
  - Les éléments constitutifs du budget prévisionnel
  - Les modalités de l'appel de fonds auprès des copropriétaires
  - La présentation des comptes annuels en assemblée générale
- Communication avec les copropriétaires : convocation aux assemblées générales, diffusion des informations

CONTACTEZ NOUS

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité : 76820087382

- Les règles de convocation aux assemblées générales
- Les modes de diffusion des informations aux copropriétaires
- Les outils de communication utilisés en copropriété (site web, bulletin d'information, etc.)

JOUR 2 : Le fonctionnement de la copropriété

Matin

- Les parties communes et les parties privatives : définitions et règles de gestion
  - Les définitions des parties communes et privatives
  - Les règles de gestion et d'entretien des parties communes et privatives
- La gestion des équipements collectifs : ascenseurs, chauffage, espaces verts, etc.
  - Les différents types d'équipements collectifs en copropriété
  - Les règles de gestion et d'entretien de ces équipements

Après-midi

- Le règlement de copropriété et ses annexes : lecture et interprétation
  - Les différentes parties du règlement de copropriété
  - Les annexes au règlement de copropriété (cahier des charges, état descriptif de division, etc.)
  - Les règles de lecture et d'interprétation du règlement de copropriété
- Les contrats de fourniture de services : électricité, gaz, eau, internet, etc.
  - Les différents types de contrats de fourniture de services en copropriété
  - Les règles de passation et de gestion de ces contrats

JOUR 3 : Droit de la copropriété

Matin

- Les différentes lois encadrant la copropriété : loi de 1965, loi ALUR, etc.
  - Les principales lois et décrets qui régissent la copropriété
  - Les évolutions récentes de la législation
- Les règles de majorité en assemblée générale : simple, double et unanimité
  - Les différentes règles de majorité en fonction des décisions à prendre
  - Les cas où une majorité qualifiée est requise

Après-midi

- Les litiges en copropriété : recours amiables et judiciaires
  - Les différents types de litiges en copropriété (recouvrement de charges, contestation de décisions en assemblée générale, etc.)
  - Les modes de règlement amiables (médiation, conciliation, etc.)
  - Les recours judiciaires possibles (assignation en justice, référé, etc.)
- Les sanctions en cas de non-respect des règles de copropriété
  - Les différentes sanctions possibles en cas de non-respect des règles de copropriété (amendes, exclusion, etc.)
  - Les modalités de mise en œuvre de ces sanctions
  - Les recours possibles pour contester une sanction

JOUR 4 : Les travaux en copropriété

Matin

- Les types de travaux : d'entretien, de rénovation, de mise en conformité
  - Les différentes catégories de travaux en copropriété
  - Les règles de vote et de décision en assemblée générale
- Les modalités de vote en assemblée générale : majorité, procédure de consultation, expertises
  - Les différents types de majorité et leur application
  - La procédure de consultation écrite
  - L'intervention d'experts (architecte, ingénieur, etc.)

Après-midi

- Le financement des travaux : appel de fonds, prêts, subventions
  - Les différentes sources de financement des travaux
  - Les modalités d'appel de fonds auprès des copropriétaires
  - Les prêts et subventions disponibles pour les travaux en copropriété
- La gestion des travaux : suivi du chantier, réception des travaux, garanties
  - Les étapes clés du suivi de chantier
  - La réception des travaux et la levée des réserves
  - Les garanties et assurances liées aux travaux en copropriété

JOUR 5

Matin

- Organisation et convocation de l'assemblée générale
  - Les règles de convocation des copropriétaires à l'assemblée générale
  - Les différentes modalités de convocation
- Déroulement de l'assemblée générale : présentation des comptes, votes, élections
  - Le déroulement de l'assemblée générale
  - La présentation des comptes annuels
  - Les différents types de votes et leur application
  - Les élections du conseil syndical et du syndic

Après-midi

- Rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale
  - Les règles de rédaction du procès-verbal
  - Les mentions obligatoires et facultatives
  - La validation du procès-verbal
- Recours en cas de contestation des décisions prises en assemblée générale
  - Les recours amiables (médiation, conciliation) et judiciaires (assignation en justice, référé) possibles
  - Les délais et les modalités de ces recours

FIN DE LA FORMATION

- Débrief de la formation avec le formateur pour consolider vos connaissances.

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC VISE

Agent immobilier,Agent commercial indépendant,Dirigeant d'agence ou de réseau

- Formation individuelle ou collective (garantie à partir du premier inscrit)
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 20 participants (au delà nous consulter)
- **Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.**

DUREE

35 heures

PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Moyens et supports pédagogiques :

- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

FORMASUITE

PROGRAMME DE LA FORMATION

CONTACTEZ NOUS

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

FORMASUITE
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité :
76820087382